



Oujda, le..... 21 Octo 2022

DECISION.....223...../2022

OBJET : APPEL D'OFFRES N° 71/EA/2022

ACQUISITION D'UNE APPLICATION MOBILE DESTINEE AU CLIENTS DE LA RADEEO

- ✓ Vu le règlement des marchés publics de la RADEEO du 01Avril 2015 et notamment son article 45 relatif aux motifs d'annulation d'un appel d'offres.
- ✓ Vu qu'un vice de procédure a été décelé.

Il a été décidé d'annuler l'appel d'offres n° 71/EA/2022 relatif à l'acquisition d'une application mobile destinée aux clients de LA RADEEO.

Le Directeur Général

Safae AMARTI RIFFI

